



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bureau du Chateau-Blanc de Saint-Etienne-du-Rouvray

Question écrite n° 16799

Texte de la question

M. Michel Grandpierre attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la situation du bureau de poste principal du Chateau-Blanc, a Saint-Etienne-du-Rouvray pres de Rouen. Situe au coeur d'un quartier faisant partie des priorites du contrat de ville visant a sa requalification, le bureau de poste, depuis un an et demi, a tres sensiblement ameliore le service rendu aux usagers, largement touches par les difficultes sociales. Or, en depit de son bilan positif, et au moment ou le debat sur l'aménagement du territoire affirme la necessite de privilegier les zones rurales qui se desertifient mais aussi les quartiers peripheriques des grands centres urbains, le personnel du bureau de poste s'inquiete de l'annonce de huit suppressions de postes dans le groupement dont il fait partie et s'indigne de la mutation d'office « dans l'interet du service », de Mme la receveuse. Il lui demande donc de lui confirmer si « l'interet du service » mis en avant consiste a poursuivre les ameliorations du service rendu aux usagers ou bien de mener une politique toute orientee vers la rentabilisation financiere. Il lui demande, dans la premiere hypothese, que la mutation de Mme la receveuse et les suppressions de postes soient annulees.

Texte de la réponse

La loi no 90-568 du 2 juillet 1990 relative a l'organisation du service public de La Poste et des Telecommunications confere a La Poste l'autonomie de gestion qui s'accompagne pour cette derniere de l'obligation de veiller a l'equilibre financier de ses activites et d'etre attentive a une utilisation optimale de ses personnels. Confrontee a une intensification de la concurrence tant dans le secteur des activites du courrier que dans le domaine des services financiers, La Poste s'adapte en ameliorant la qualite et la performance de ses equipements. Cela se traduit par la necessite de reorganiser certains services. Ainsi, en ce qui concerne les services postaux du departement de Seine-Maritime, l'installation d'un lecteur indexeur de courrier au centre de tri de Rouen a effectivement pour corollaire la suppression a terme des postes d'indexation decentralises en bureaux de poste. Le groupement dont fait partie le bureau de poste de Saint-Etienne-du-Rouvray devra donc participer, comme l'ensemble des autres groupements du departement, aux gains de productivite induits par la mise en place du nouvel equipement. S'agissant de Saint-Etienne-du-Rouvray, les gains realises seront laisses a la disposition du bureau, afin de mettre en place un poste d'assistant de vente. Par ailleurs, les mesures prises pour ameliorer l'accueil du public a Saint-Etienne-du-Rouvray seront bien entendu maintenues. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs ete decidees anterieurement a l'arrivee du chef d'etablissement actuel, dans le cadre de la politique de la ville (creation d'un quatrieme guichet et renovation de l'accueil). Enfin, l'evolution de la carriere du responsable d'etablissement sera examinee en fin d'annee dans le cadre global des nouvelles mesures de gestion du personnel de La Poste.

Données clés

Auteur : [M. Grandpierre Michel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16799

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 1994, page 3653

Réponse publiée le : 14 novembre 1994, page 5656